

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2015

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq juin à 20 heures 15,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 19 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BRETTON, Maire.

PRESENTS: 20

ABSENTS EXCUSES : /

ABSENTS : 3

Au cours de cette séance, le conseil municipal a :

1. Approuvé les nouveaux tarifs T.L.P.E. (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) pour l'année 2016 ;
2. Approuvé les nouveaux tarifs – pause méridienne – année scolaire 2015-2016 ;
3. Approuvé les nouveaux tarifs – garderie périscolaire et T.A.P. (Temps d'Activité périscolaire) – année scolaire 2015-2016 ;
4. Approuvé le maintien des tarifs – salle des sports – saison sportive 2015- 2016 ;
5. Adopté la mise en place de tarifs à l'occasion de différentes manifestations ou expositions à la Médiathèque ;
6. Adopté la mise en place de tarifs pour l'occupation d'espaces publics et autres (hors fête patronale) ;
7. Donnée son accord de principe pour l'échange de terrain Commune/M. RICHARD René (succession PONT) ;
8. Autorisé la vente de deux délaissés de voirie Z.I. Croix Meysant ;
9. Approuvé le rapport d'activités annuel 2014 du délégataire – Gaia Concept-Golf Municipal-Golf des Etangs ;
10. Approuvé le plan de formation au profit des agents territoriaux ;
11. Décidé de la création d'un poste de gardien de l'étang contractuel ;
12. Approuvé la modification – amortissement fonds de concours rue de Lyon – rue de Chantegrelet ;
13. Adopté la décision modificative n° 2 ;
14. Décidé de ne pas transférer la compétence en matière de P.L.U.I. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Le Maire,
Christophe BRETTON

